



PRÉFÈTE DE LA SEINE-MARITIME

Dossier d'enquête publique

Délimitation des lais et relais de la mer

Commune de Saint-Jouin-Bruneval

Valleuse de Bruneval

**Avis du maire conformément au code général de la propriété
des personnes publiques**

Article R2111-7

Page 1

Saisine

Le dossier de délimitation des lais et relais de la mer a été transmis pour avis au maire de Saint Jouin Bruneval le 28 Novembre 2016 selon le courrier ci-joint.

Avis

En l'absence de réponse sous deux mois et conformément au R2111-7 du code général de la propriété des personnes publiques, l'avis du maire est réputé favorable.

PRÉFÈTE DE LA SEINE-MARITIME

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER
Service mer et littoral

Rouen, le 28 novembre 2016

Affaire suivie par : Guy Renaudier
Tél. : 02 35 58 56 63
Mél : guy.renaudier@seine-maritime.gouv.fr

Monsieur le maire,

Conformément à l'article R2111-7 du code général de la propriété des personnes publiques, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint pour avis le dossier du projet de délimitation des lais et relais de la mer au droit de la valleuse de Bruneval.

Votre avis sera versé au dossier d'enquête publique.

L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut avis favorable.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le maire, l'expression de ma considération distinguée

Le directeur départemental adjoint,
délégué à la mer et au littoral,



Mathieu ESCAFRE

Monsieur François AUBER
Maire de Saint Jouin-Bruneval
Hôtel de ville
2 Place Stéphane Hessel
76280 Saint Jouin-Bruneval